Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260203-2026_05-DE

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2026-05

SEANCE DU Mardi 03 février 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 9
Présents pour le vote de cette délibération : 9
Procuration(s) : 0
Votants : 9
Date de la convocation : Mardi 27 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 03 février à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants *: Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Audrey BARAZER, Monsieur André GRALL, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Claude MOREL.*

Absent(s) *: Monsieur Aurélien MONFORT, Madame Marie-Laure SEVEN, Madame Marie-Brigitte BRETHES, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU, Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX.*

Procuration *: néant*

Secrétaire de Séance **:** Marc QUEMENER

N° d'ordre : 2026-05

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260203-2026_05-DE

OBJET : Devis – Finalisation du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)

Le maire informe le conseil municipal que, afin de mettre en adéquation le Plan Local d'Urbanisme de la commune avec le SCoT du Pays COB, les documents de planification supra-communaux et les évolutions législatives et réglementaires récentes, notamment en matière d'objectifs de Zéro Artificialisation Nette (ZAN), il est nécessaire de poursuivre et d'achever la révision du P.L.U. engagée par la commune.

Il rappelle que cette révision vise à adapter le projet communal aux enjeux actuels de modération de la consommation foncière, de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, de développement maîtrisé de l'habitat et des activités, ainsi qu'à sécuriser juridiquement le document d'urbanisme communal.

À cette fin, la commune a sollicité une offre de prestation pour assurer l'ensemble des études, mises à jour réglementaires, procédures de concertation et de consultation, jusqu'à l'approbation définitive du P.L.U.

Le Maire présente à l'assemblée le devis du cabinet Roux & Jankowski, portant sur une mission complète de révision du Plan Local d'Urbanisme, structurée en neuf phases, comprenant notamment :

- PHASE 1 : Analyse des études et documents existants
- PHASE 2 : Mise à jour du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- PHASE 3 : Mise à jour des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- PHASE 4 : Mise à jour du Rapport de Présentation
- PHASE 5 : Mise à jour du projet de règlements (écrit et graphique)
- PHASE 6 : Mise au point du projet de PLU arrêté avant consultation des personnes publiques associées et avant mise à l'enquête publique
- PHASE 7 : Mise au point du projet de PLU soumis à l'enquête publique
- PHASE 8 : Mise au point du projet de PLU après enquête publique
- PHASE 9 : Mise au point du dossier final

PHASES	Montant H.T.
PHASE 1	1600.00 €
PHASE 2	2400.00 €
PHASE 3	1600.00 €
PHASE 4	6900.00 €
PHASE 5	2600.00 €
PHASE 6	2700.00 €
PHASE 7	500.00 €
PHASE 8	1800.00 €
PHASE 9	1300.00 €
TOTAL HT	**21400.00 €**
TVA (20%)	**4280.00 €**
TOTAL TTC	**25680.00 €**

Cette mission comprend également l'animation de réunions de travail avec les élus, la participation aux réunions publiques, ainsi que la production de l'ensemble des documents réglementaires nécessaires.
Le montant total de cette prestation s'élève à 25 680 € TTC.

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260203-2026_05-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.153-1 et suivants,
Vu la délibération du Conseil municipal en date 03/09/2010 ayant prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme,
Vu la nécessité de mettre en conformité le document d'urbanisme communal avec les évolutions législatives et réglementaires ainsi qu'avec les documents supra-communaux (SCoT, SRADDET, porter à connaissance de l'État),
Vu le devis présenté par le cabinet Roux & Jankowski, portant sur une mission complète de révision du P.L.U,
Considérant que cette offre répond aux besoins de la commune et permet de mener à bien la révision du Plan Local d'Urbanisme dans le respect du cadre réglementaire en vigueur,
Considérant que le montant total de cette mission s'élève à 25 680 € TTC,
Considérant que cette proposition répond aux besoins de la commune et présente les garanties techniques et méthodologiques requises,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote pour :	8
Vote contre :	0
Abstention :	1

ACCEPTE l'offre du cabinet Roux & Jankowski relative à la mission de finalisation du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Huelgoat, pour un montant total de 25 680 € TTC, conformément au devis présenté.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché correspondant, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette mission.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 04/02/2026

